



Huissier de justice à domicile

Par Mylous

Bonjour,

J'ai reçu une lettre d'un passage à domicile d'un cabinet d'huissier de justice le 28 septembre 2022 si je rembourse pas ma dette de presque 200 euros avant cette date.

Le cabinet d'huissier de justice est à 400 km de mon domicile.

Je ne pourrais pas payer ma dette avant le 28 septembre 2022. Mais je peux la payer le 30 septembre 2022.

J'ai écrit au cabinet d'huissier de justice par mail en leur disant que je pourrais pas payer avant le 28 septembre 2022 mais que je pourrais payer le 30 septembre 2022 par mail ou par carte bancaire. Le 30 septembre je reçois mon salaire.

J'ai reçu un mail du cabinet d'huissier avec le RIB de L'huissier de justice. Mais J'ai pas reçu de réponse sur le fait que je règle ma dette le 30 septembre 2022.

Du coup, comment faire pour ne pas faire intervenir un huissier de justice à mon domicile le 28 septembre 2022, si je paie ma dette 2 jours plus tard.

J'ai envoyé 2 mails présentant ma bonne fois de payer le 30 septembre 2022 lors de la réception de mon salaire car je ne peux pas payer avant et avec le courrier reçu en pièces jointes.

Je suis sincère et je payerais ma dette le 30 septembre 2022.

De plus un huissier de justice coûte chère si il vient à domicile.

Merci d'avance.

Bonne journée

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les frais de recouvrement sont à la charge du créancier.

Vous pouvez confirmer votre mail de vous engager à faire le virement dès réception de votre salaire, avec un courrier RAR à l'huissier : vous pouvez l'envoyer via internet.

Attention : vérifiez bien auprès de votre banque la date où la somme sera disponible pour faire un virement, ce n'est pas forcément le jour de réception du salaire.

Par Mylous

Merci beaucoup, je vais téléphoner au cabinet d'huissier. J'ai envoyé 4 mails.

Par yapasdequoi

Vos 4 mails et téléphoner ne sert à rien.
Envoyez un courrier RAR (bis)

Par osram

Bonjour,

Je doute que cet huissier passe à votre domicile, déjà pour l'éloignement, ensuite parce qu'il n'a pas de décision de justice (à vous lire). Il bluff et il a réussi à vous faire peur..il agit comme une agence de recouvrement, à l'amiable.

Vous avez peut-être même commis une erreur en lui écrivant, je ne connais pas votre créance, date et dernier paiement. Si cette créance était ancienne, il y avait de fortes chances qu'elle soit prescrite..mais bon, je n'ai pas assez d'éléments pour poursuivre dans ce sens.

Rassurez vous, personne ne viendra frapper à votre porte avant longtemps.

Pas de décision de justice = pas de poursuites et saisies possibles.

Si comme je le pense, il n'y a pas eu de jugement, n'écrivez pas.

Quel est le montant total de la dette, sa nature, sa date, la date du dernier paiement, avez vous connaissance d'une décision de justice ??? Autant que réponses que de questions.

Par Mylous

La dette est de 197.79 euros, elle date de debut juillet 2022.

Mais j'ai téléphoné aujourd'hui et ils ont accepté que je règle ma dette le 30 septembre 2022.

Par contre, ils avaient bien mes mails.

Dans un sens ça me soulage et dans un autre sens c'est bizarre.

Par osram

Pour cette somme, vous ne risquez rien.